

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2012/42

Objet : Installation de bouées publiques dévolues à l'activité de pêche

L'an deux mille douze, le dix neuf novembre, à 09h00, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire en mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président. Cette séance fait suite à la séance annulée faute de quorum le douze novembre deux mille douze à 17h00.

Séance du 19 novembre 2012

Date de convocation :
13 novembre 2012

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents 6
Vote(s) pour 6
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
M. Marc AUDIER

Auxiliaire du Secrétaire de
séance : Christophe PIANA

Etaient Présents :

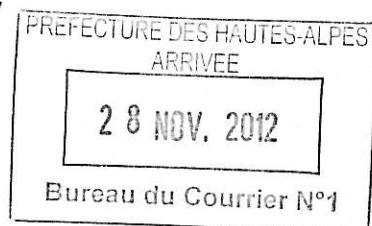
M. Victor BERENGUEL (Président), M. Marc AUDIER (conseiller syndical suppléant Mme EYMEOD), M. Marc ZANETTO (Conseiller syndical rapporteur du budget), M. Michel BAUDRY (Conseiller syndical suppléant de Jean BERNARD), M. Christian DURAND (Conseiller syndical), M. Pierre DENIS (Conseiller syndical)

Etaient représentés : Mme Valérie GRENARD (Pouvoir donné à M. Victor BERENGUEL), Mme EYMEOD et M. BERNARD par leur suppléant

Etaient invités : Christian GROSSAN (CG 05), Bernard ADAM (CDV 05), M. Alain ZURBACH (EDF), Mme Brigitte FOURETS (Comité de Promotion de Serre-Ponçon), Mme Laurence CRISCUOLO (Com com Embrunais)

Etaient excusés :

M. Bernard ALLARD-LATOURE, Mme Chantal EYMEOD, Mme Valérie GRENARD, M. Roger DIDIER, Mme Valérie ROSSI, M. Frédéric ARNOUX,



Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le S.M.A.D.E.S.E.P. a été interpellé en 2012 par la gendarmerie nationale pour des équipements (bouées) non définies au schéma directeur d'utilisation du plan d'eau. Durant l'été 2012, la brigade nautique a ainsi procédé au retrait de ces bouées non conformes. Les propriétaires de ces équipements se sont renseignés sur la réglementation du lac.

Pour autant, le Président constate l'intérêt de ces mouillages pour la « pêche » au blanc, support important de l'activité estivale de pêche sur la retenue de Serre-Ponçon. La légalisation de ces bouées par AOT accordée à chaque pêcheur saisonnier semble lourde à mettre en œuvre et excessivement complexe à contrôler pour la police de la navigation. De fait, il semble plus opportun de considérer cette activité dans son ensemble et d'aménager, avec le concours de la Fédération départementale de pêche, des secteurs spécialement dédiés à cette pratique requérant une carte de pêche. Dans ces conditions, le Président propose d'engager avec la Fédération départementale de pêche et les APPMA éventuellement concernées une réflexion devant conduire pour l'été prochain à l'installation de bouées publiques, aisément identifiables pour l'activité concernée (bouées de mouillage de couleur et de diamètre spécifiques avec logo du S.M.A.D.E.S.E.P. et de la fédération de pêche ?). Le rôle de la brigade nautique serait alors concentré sur la vérification de la pratique effective de l'activité sur les mouillages de pêche, de la détention par l'utilisateur de la carte de pêche adéquate, et du non-stationnement permanent à des fins « d'hébergement portuaire ».

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté préfectoral n°2003-276-1 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- L'arrêté inter préfectoral n°2010-180-23 modifié du 29 juin 2010 portant exercice de la navigation de plaisance et des activités sportives et touristiques sur la retenue de Serre-Ponçon ;

CONSIDERANT :

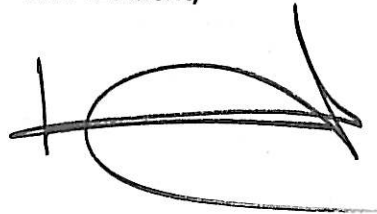
- Les missions et les compétences reconnues au S.M.A.D.E.S.E.P. par arrêté préfectoral et conventions susvisées ;
- L'importance touristique de l'activité de pêche sur la retenue de Serre-Ponçon ;
- La nécessité de répondre en conséquence à une demande spécifique concernant une pratique de pêche très largement ouverte aux estivants sur le lac de Serre-Ponçon ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 19 novembre 2012 :

- **PROPOSE** d'installer, en accord avec la fédération départementale de pêche des Hautes-Alpes, des bouées permanentes publiques sur différents secteurs appropriés pour la pêche au blanc ;
- **INVITE** à caractériser au plan visuel (couleur, diamètre, logos éventuels) ces équipements spécifiques, en lien étroit avec les services de l'Etat en charge de navigation de plaisance et des activités sportives et touristiques sur la retenue de Serre-Ponçon ;
- **ENGAGE** le Président à procéder dans un premier temps et si possible à l'installation de ces bouées sur 3 secteurs expérimentaux pour l'été 2013 ;

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,



Victor BERENGUEL

